



Communiqué de presse

Saint-Denis, le 6 décembre 2018

Mise en œuvre des engagements ministériels

Annick GIRARDIN, ministre des Outre-mer, était en visite officielle à La Réunion du mercredi 28 novembre au samedi 1^{er} décembre 2018. Lors de son déplacement, la ministre a pris des engagements forts en matière d'emploi.

Emploi : 500 parcours emploi compétences pour le secteur associatif, financés à 85 % par l'État

Le préfet de La Réunion, Amaury de SAINT-QUENTIN, a signé le 3 décembre 2018 un arrêté permettant la mise en œuvre d'une enveloppe des **500 PEC supplémentaires au profit du seul secteur associatif** (association opérateurs dans le champ social, la prévention, la lutte contre la pauvreté ; associations sportives et prioritairement celles qui visent le sport comme vecteur d'insertion et le sport « santé » ; associations de lutte contre les violences faites aux femmes ; associations de jeunesse et d'éducation populaire intervenant notamment sur la question du décrochage, de la réussite éducative et du soutien aux initiatives et à l'engagement des jeunes ; associations intervenant dans le cadre de la politique de la ville). **Le taux d'aide apportée par l'État est fixé à 85 % du montant brut du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).**

Dans chaque arrondissement, les sous-préfets et Pôle emploi organisent dès demain des réunions pour présenter aux associations les champs prioritaires et le type des missions qui font l'objet de cette aide exceptionnelle de l'État en 2018.

Les recrutements de ces contrats se feront par l'intermédiaire des services de Pôle emploi.

De plus, une enveloppe de **500 PEC supplémentaires destinés au secteur marchand recrutant en contrat à durée indéterminée** est également disponible.

Enfin, **le préfet rappelle que 900 PEC réservés au secteur non marchand** demeurent à disposition des associations, des collectivités et des EPCI aux taux et durées déjà applicables d'ici la fin de l'année.

Au total, plus de 1 900 parcours emploi compétences (PEC) sont donc immédiatement disponibles.

Associations, collectivités et entreprises sont invitées à se rapprocher dès à présent des services de Pôle emploi pour le dépôt des offres et la mise en relation avec les demandeurs d'emploi.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 / 74 34 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

